







Webinaire « Mobilités et intercommunalités » Nouvelle donne des politiques de déplacements

Le 27 novembre 2020, de 10h à 12h

Les intercommunalités d'Occitanie sont conviées à échanger sur les évolutions à venir en matière de transport et de solutions de mobilité suite à la Loi d'Orientation des Mobilités. Quelles peuvent être les implications de la prise de compétence ? Comment traiter des sujets aussi divers que les liaisons inter-territoires, la connexion aux sites d'activités ou encore les coûts des mobilités pour un territoire peu dense ? Quelles solutions innovantes pour les territoires ruraux, pour la protection de l'environnement ... ?

Ce temps d'échanges dressera, au-delà de l'état des lieux, des pistes d'actions concrètes en terme de financement, d'ingénierie et de partenariat pour organiser les nouvelles mobilités sur les territoires.

Objectif:

- Préciser le cadre juridique de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM);
- Présenter les conséquences dans l'organisation générale des déplacements à l'échelle régionale et dans la mise en œuvre des actions portées par les intercommunalités à travers la prise de compétence ou non;
- > Valoriser les initiatives locales existantes et futures des communautés en termes de mobilités.

Programme prévisionnel:

- > 10h : Ouverture
- 10h05 : La Loi d'Orientation des Mobilités et son impact pour les communautés
 - Eléments de cadrage et d'actualité
 Raphaël Meyer, conseiller juridique de l'AdCF
 Bertrand Macé, conseiller transports et énergie de l'AdCF
- > 10h50 : Financement, ingénierie, partenariat : quel accompagnement des intercommunalités ?
 - o Présentation de France Mobilité : la plateforme collaborative (porteurs de projet, solutions de mobilité, aides et financements) ; la cellule d'appui à l'ingénierie en Occitanie
 - Accompagnement Cerema (partenariats : évaluation, suivi d'expérimentation, planification et stratégie de mobilités)
 - Benjamin SAUBION, responsable d'études mobilités, CEREMA
 - L'échelon départemental comme facilitateur de mobilité : du Pack Herault Mobilité inclusive aux conventions "Hérault Mobilités"
 - Stéphane Loubié, responsable Mission Mobilité Durable au Conseil Départemental de l'Hérault

11h15 : Les nouvelles solutions de mobilités dans les territoires

- o PETR du Lunévillois
 - Odile BEGORRE MAIRE, directrice du PETR du PAYS DU LUNEVILLOIS
- o SCoT de la Vallée de l'Ariège
 - Amandine COUREAU, directrice du syndicat mixte du SCoT de la vallée de l'Ariège
- Une intercommunalité (en cours de confirmation)







Mobilités et intercommunalités

Nouvelle donne des politiques de déplacement

RÉGION OCCITANIE





La loi d'orientation des mobilités

Cadrage juridique

Novembre 2020



LES AOM DE DROIT COMMUN

- → Sont AOM selon les dispositions du droit commun :
 - les communautés de communes si le transfert de la compétence a été effectué (selon les conditions ci-dessous indiquées);
 - les communautés d'agglomération (CGCT, art. L. 5216-5);
 - les communautés urbaines (CGCT, art. L. 5215-20);
 - o les métropoles de droit commun (CGCT, art. L. 5217-2);
 - o la région dans le ressort territorial des communautés de communes non compétentes, à compter du 1er juillet 2021 (C. transp., art. L. 1231-3)
 - o etc.

→ Peuvent notamment être AOM après transfert de compétence d'autorités préalablement AOM, les syndicats mixtes fermés et ouverts ou encore les PETR.



TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ AUX CC

- → 1ère étape : Le conseil communautaire devra adopter une délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés avant le 31 mars 2021 et notifier cette délibération à chaque maire (Ord. n° 2020-391 du 1er avr. 2020, art. 9, modifiant le III de l'art. 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 déc. 2019 d'orientation des mobilités).
- → 2ème étape : À partir de cette notification, les conseils municipaux des communes membres auront trois mois pour délibérer dans les conditions habituelles de majorité. À l'issue du délai, l'accord portant sur le transfert doit avoir été exprimé par la majorité requise concernant la création d'un EPCI (CGCT, art. L. 5211-17 renvoyant à l'article L. 5211-5 du même code). Deux hypothèses peuvent alors se présenter :
 - o soit le préfet prend un arrêté actant du transfert de la compétence à la CC au 1^{er} juillet 2021 ;
 - o soit, si ces conditions ne sont pas réunies, la compétence n'est pas transférée à la CC et revient à la région qui l'exerce sur le territoire de la communauté de communes concernée au 1^{er} juillet 2021.



Communautés de communes:

À savoir avant de délibérer, au plus tard le 31 mars 2021

Ce que permet, impose et n'oblige pas la prise de compétence mobilités

Novembre 2020

La compétence vous permettrait de :



Organiser des services de mobilités :



- actives (marche, vélo),
- partagées et solidaires (autopartage, covoiturage),
- ou contribuer au développement de ces pratiques (subvention à une association œuvrant en faveur de la pratique du vélo aide individuelle sociale à la mobilité)



Organiser des services réguliers, scolaires, et à la demande au sein de votre territoire.

Sources: art. L1214-36-1, art. L1215-2, art. L1231-1 et s. du code des transports

La compétence vous **permettrait** de :



Et aussi...

Être signataire du contrat opérationnel de mobilité avec la Région

Élaborer un plan de mobilités (simplifié, le cas échéant)

Vous voir transférer les ressources consacrées actuellement par les communes aux services que vous allez récupérer

Transférer, le cas échéant, son exercice à un syndicat mixte ouvert ou fermé, ou un PETR

La compétence ne vous obligerait pas :



À reprendre les services réguliers, scolaires et à la demande actuellement opérés par la région.

 Cette reprise n'intervient qu'à votre demande, postérieurement à la prise de compétence, uniquement pour les lignes intégralement comprises dans votre territoire, et se réalise dans un délai convenu avec la région. Cette reprise peut ne jamais avoir lieu.

En cas de reprise de ces services, à assurer directement l'organisation des transports scolaires.



• Vous pouvez la déléguer aux communes, syndicat, département ou région.

À mettre en œuvre d'emblée toutes les composantes de la compétence.



• Il ne s'agit que de facultés ouvertes. La communauté de communes définit sa propre montée en charge, y compris la possibilité de ne jamais mener d'action dans certaines composantes.

Sources: art. L3111-5, art. I. de l'article L1231-1, art. L3111-9 du code des transports

La compétence vous imposerait de :





Poursuivre jusqu'à leur terme les engagements éventuellement pris par vos communes membres

Contrats de délégation, de prestation, personnels...



Créer un comité des partenaires

Dont vous fixez librement la composition et les modalités de fonctionnement

Sources: droit commun du transfert de compétences, art. L1231-5 du code des transports

Sans la compétence, vous pourrez encore :



Assurer l'aménagement de pistes cyclables, d'aires de covoiturage...



... si vous avez la compétence "voirie".

Créer et entretenir un réseau d'infrastructures de charge de véhicules.



• C'est une compétence communale spécifique, pouvant être transférée à l'intercommunalité.

Être couvert par l'un des bassins de mobilités régionaux



... ce qui ne donne pas droit à signer le contrat opérationnel correspondant

Intervenir comme délégataire des services de la Région lorsque celle-ci le proposera (AO2)



Sources: art. L2224-37 du CGCT, art. L1215-1 et art. L1231-4 du code des transports

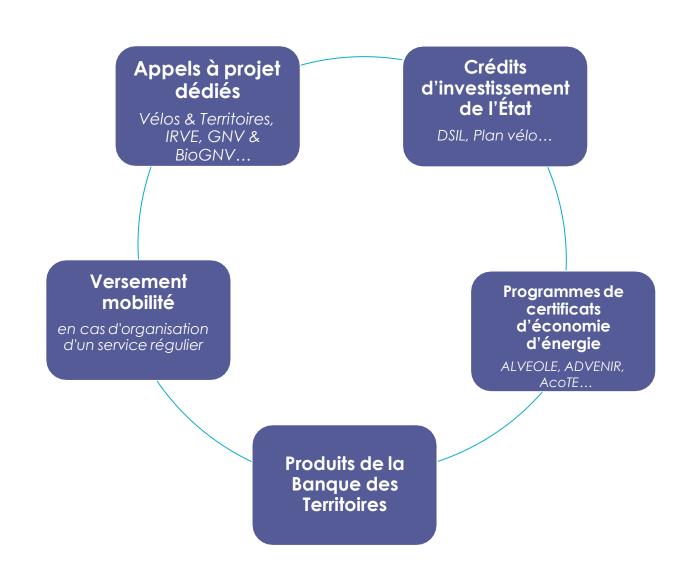
Les appuis pour exercer la compétence

Comment financer la compétence mobilités ?

Quels soutiens pour trouver des ressources d'ingénierie?

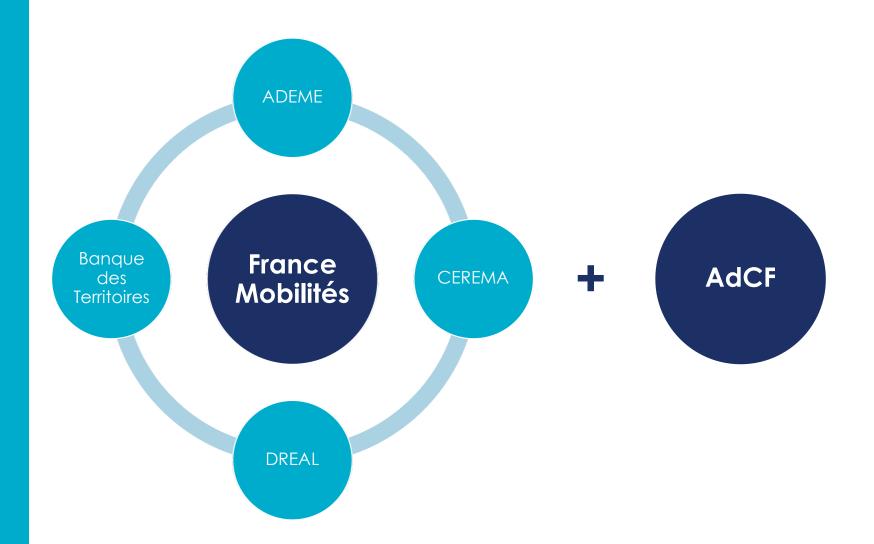
Les sources de financement pour exercer la compétence :





Les organisations pour trouver des soutiens en ingénierie:





Contact Mobilités AdCF; Bertrand MACÉ

b.mace@adcf.asso.fr



Retrouvez <u>toutes les ressources</u> sur le site de l'AdCF pour préparer sa décision :

- Questions-réponses juridiques sur la prise de compétence
- **Guide AdCF-Transdev** : Nouvelles solutions de mobilité dans les espaces de faible densité
- **Guide AdCF-ENGIE :** Ecomobilité agir à l'échelle intercommunale
- Web'Rencontres à revoir sur la thématique des mobilités



France Mobilités

Soutenir l'ingénierie dans les territoires peu denses

Benjamin Saubion - Cerema

Responsable d'études Mobilités benjamin.saubion@cerema.fr



Égalité Fraternité







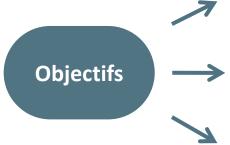
Le dispositif France Mobilités



Une démarche pour soutenir les solutions innovantes de mobilité dans tous les territoires, en cohérence avec la Loi d'Orientation des Mobilités

Créer une communauté d'acteurs

intervenant dans le domaine de la mobilité



Faciliter les expérimentations et le passage à plus grande échelle des solutions innovantes de mobilité



Déployer des solutions innovantes pour tous et dans tous les territoires, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines



La cellule régionale France Mobilités en Occitanie : missions



Animer l'écosystème régional de la mobilité

Faire se rencontrer les acteurs qui proposent des solutions et ceux qui en recherchent





Aider les projets des collectivités

Apporter une ingénierie technique, financière et réglementaire dans les territoires peu denses



Centraliser les ressources documentaires

Mettre à disposition des études, des données, des contacts... et des explications sur la LOM



Instruire les candidatures aux appels à projets

Appuyer les candidats à préparer leur dossier, donner un avis sur les candidatures déposés



La cellule régionale France Mobilités en Occitanie : bénéficiaires





Territoires partenaires

Besoins ; réseaux

Collectivités des territoires peu denses qui souhaitent un appui pour développer un

projet de mobilité



Entreprises, associations et autres acteurs

qui portent des solutions de mobilité à l'attention des collectivités



La cellule régionale France Mobilités : les appuis en ingénierie





Un conseil amont « gratuit » pour les collectivités locales des zones rurales ou périurbaines et petites villes

Un « coup de pouce » limité à 1 à 2 jours de travail pour l'ensemble de la cellule régionale

Pour l'aide à l'émergence d'un projet, l'animation de démarches participatives, la connaissance des subventions...

Mise en œuvre du partage de la livraison des marchandises en Lozère par les professionnels en milieu rural

Organisation d'un atelier avec les acteurs, rédaction d'une note définissant les contours techniques, et aide à la recherche de financements

Commune de Remoulins

Etude stratégie Mobilités et stationnement : échanges techniques et appui financier

La plateforme France Mobilités





Répertoire des acteurs de

> Catalogue de solutions de mobilité

la mobilité

Actualités en région

Actualités nationales et régionales Dossier Webmag de l'AREC - Les mobilités et la

> Informations sur les appels à projets



questions sur

la LOM

la fonction publique d'Etat.



Retours d'expériences des territoires

Journée d'information sur le vélo - Sud

Base de données des marchés publics



Des dispositifs d'accompagnement

L'outil Aides Territoires



https://aides.francemobilites.fr/



L'outil Aides Territoires

Déployer des lignes de covoiturage - Programme LiCov

PORTEUR-S D'AIDES

TOTAL (Privé)

ANATURE DE L'AIDE

Aide financière Aide en ingénierie

® RÉCURRENCE

Récurrente

苗 CALENDRIER

Ouverture : 1 mai 2019 Échéance : 31 décembre 2021

Développer des écosystèmes territoriaux hydrogène

PORTEUR-S D'AIDES

ADEME

NATURE DE L'AIDE

Aide financière

% TAUX DE SUBVENTION

Min: 25% Max: 55%

'S RÉCURRENCE

Récurrente

苗 CALENDRIER

Ouverture : 13 octobre 2020 Échéance : 14 septembre 2021 Encourager les collectivités à convertir leurs parcs de véhicules en achetant des véhicules non polluants - Dispositif "Écochèque mobilité"

PORTEUR-S D'AIDES

Conseil régional d'Occitanie

A NATURE DE L'AIDE

Aide financière

'S RÉCURRENCE

Ponctuelle

Mener des projets de cohésion économique, sociale et territoriale - FEDER / FSE

PORTEUR-S D'AIDES

Commission Européenne

ANATURE DE L'AIDE

Aide financière

% TAUX DE SUBVENTION

Max:50%

'S RÉCURRENCE

Ponctuelle

苗 CALENDRIER

Ouverture : 1 janvier 2014 Échéance : 31 décembre 2020 Financer des projets d'investissement en matière d'équipement - DSIL

PORTEUR-S D'AIDES

Direction générale des collectivités locales (DGCL)

ANATURE DE L'AIDE

Aide financière

® RÉCURRENCE

Permanente

Améliorer le cadre de vie communal - Dotation Départementale Rurale (DDR)

PORTEUR-S D'AIDES

Conseil départemental du Gers

A NATURE DE L'AIDE

Aide financière

'S RÉCURRENCE

Récurrente

CALENDRIER

Ouverture : 1 janvier 2020 Échéance : 31 décembre 2020 Revitaliser des centres-villes -Prêt Action Cœur de Ville

PORTEUR-S D'AIDES

Banque des Territoires

NATURE DE L'AIDE

Aide financière

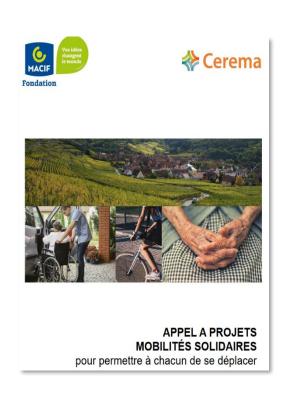
'S RÉCURRENCE

Permanente

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'APPUI EN COURS

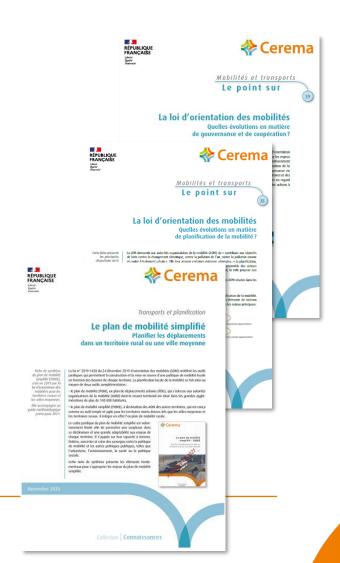














Pour contacter votre cellule régionale France Mobilités

Site internet

www.francemobilites.fr



Courriel

occitanie@francemobilites.fr









Mobilités et intercommunalités : Nouvelle donne des politiques de déplacements

27 novembre 2020

« Du PHMI aux conventions Hérault-Mobilités »

> Stéphane Loubié Responsable « Mobilité Durable »



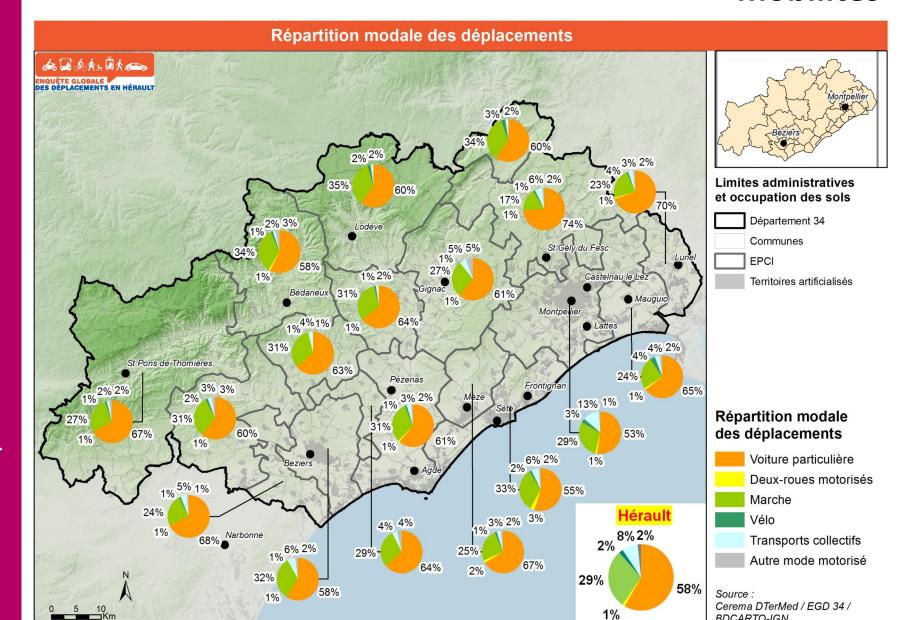


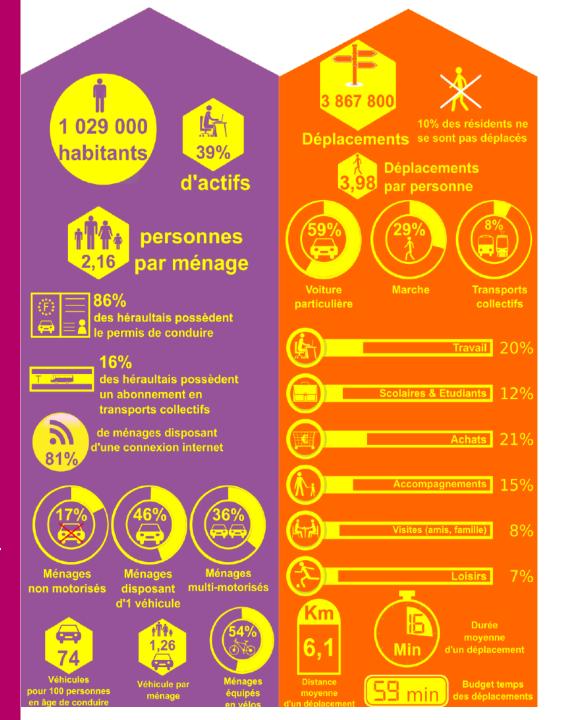






Connaitre les mobilités





Connaître les mobilités

Issue du schéma de la mobilité et des déplacements de l'Hérault, l'enquête Globale des Déplacements de l'Hérault (EDGH) est l'outil de connaissance des mobilités à l'échelle du département.









Accompagner la transition mobilitaire

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé «France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables» opéré par l'ADEME

Le «Pack Mobilité Inclusive» intègre les dispositions votées par le département dans le cadre du SDAASP, et la volonté d'organiser une offre de mobilité complémentaire sur les territoires ruraux.

Ce projet original, développant le covoiturage et la mobilité durable, décline des actions sur la période fin 2018-mi 2022.











Un axe de cohésion territoriale : La mobilité inclusive

Le Pack Hérault Mobilité Inclusive du Département de l'Hérault (PHMI) retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » de l'ADEME 2018/2022.

« Pack Hérault Mobilité Inclusive »

Aménagement

Partenariats avec les acteurs publics (communes), et les acteurs privés (commerces et associations), pour la mutualisation de places de parking réservées au covoiturage.

Déploiement sur le département du dispositif **Rézo pouce**, aménagement de points d'arrêt.

Service

Création d'une application de mobilité rurale.

Soutien et développement des plateformes de mobilité (information et accompagnement à la mobilité).

Communication

Mobilisation de partenariats et de tous les usagers (particuliers, professionnels, associations, personnes âgées, ...)

Laboratoire itinérant et ateliers territoriaux sur les nouvelles mobilités.

Communication autour du dispositif **Rézo Pouce**.

Evolution de la page Routes et Transports du site Internet du Département.

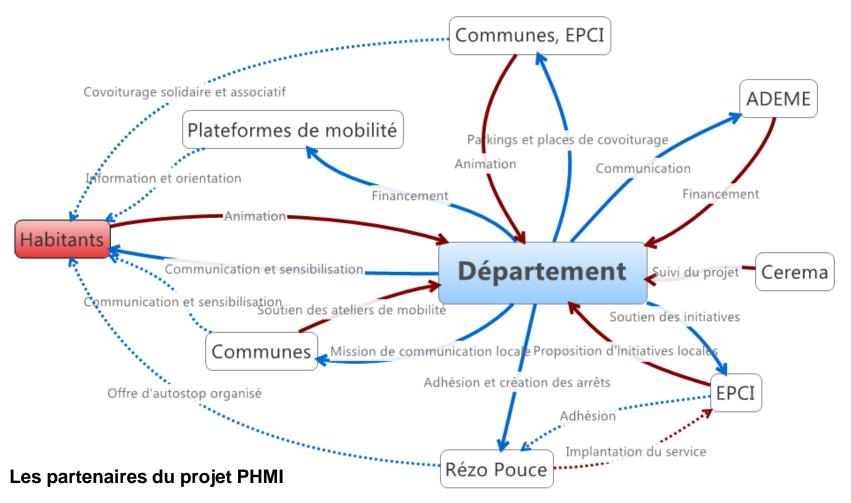






Les acteurs du PHMI

eraul



La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, la Communauté de Commune du Grand Pic Saint Loup ; l'association Rézo Pouce ; les plateformes de mobilités ; le CEREMA

Convention « Hérault-Mobilité »

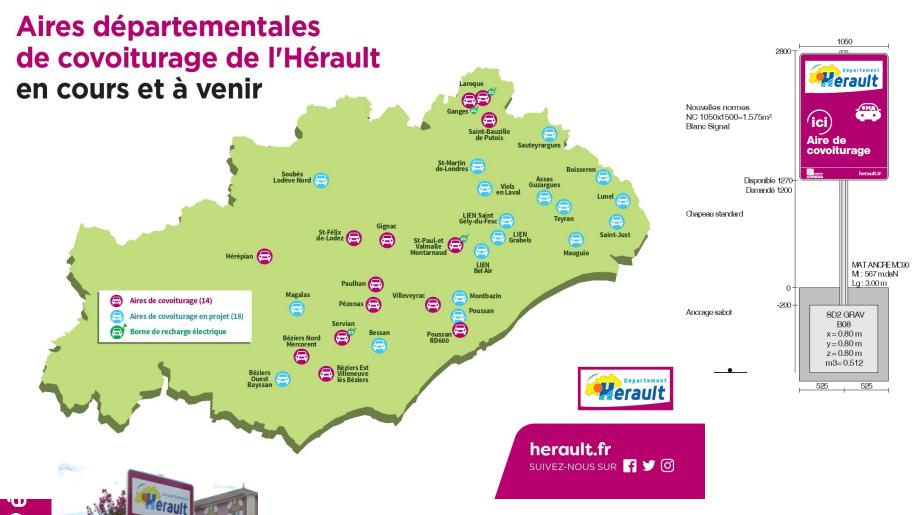
Convention d'objectifs

Incluant le PHMI labellisé « France Mobilité »

- Covoiturage, aires de covoiturage structurantes, maillage secondaire de places de covoiturage par mutualisation de stationnements existants;
- Infrastructures cyclables et services aux cyclistes ;
- Promotion du dispositif d'autostop « Rezo Pouce » et de covoiturage d'entreprise « Rezo Pro »
- Animations de promotion de la mobilité active ;
- Plateforme de mobilité inclusive, en direction des publics en démarche d'insertion sociale ou professionnelle,
- •Développement du télétravail et tiers lieux lié à l'opportunité du Haut-Débit.



Développer des aires de covoiturage



15 aires structurantes17 en projet,



Développer des places de covoiturage

Mutualisation de places de parking, afin de les labelliser comme places de covoiturage, grâce à des partenariats avec les EPCI (conventions)

Avancement

- Déploiement 2019 : CCCGS (49 places) et CCGPSL
- Programmation 2020/2021 : CCAM, CCGO.







Faciliter le covoiturage dynamique

Rézo Pouce:

- CCGPSL : précurseurs pour le déploiement du Rézo Pouce
- Déploiement 2019 : CCCGS, 43 points RP réalisés
- Déploiement 2020 : CCVH, 134 points RP en cours de pose, GO en lancement (115 points).
- Evaluation CEREMA (SMARTA)
- 2021 : conduite du changement







Soutien au lancement de l'application de covoiturage du Pays Cœur d'Hérault



Accompagner la conduite du changement

- Animations écomobilité (covoiturage, vélo avec révision et gravage, Rézo-Pouce...)
- Mise à disposition de 20 vélos électriques aux EPCI,
- Prêts gratuit de VAE aux soignants durant les confinements 2020.



En septembre, on vous prête un vélo électrique



Vous habitez dans la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et vous souhaitez essayer le Vélo à Assistance Electrique pour aller au travail? Suivez les instructions sur www.cdcgangesumene.fr, onglet Aménagement → Mobilité.













Accompagner les échanges scientifiques et techniques

Colloque international « Les mobilités émergentes » sous l'égide du Comite National Français de Géographie (CNFG) du 10 et 11 octobre 2019 :

- 120 participants, 20 communications scientifique, une journée de terrain,
- des articles scientifiques en cours de publication.



Un écosystème vélo : le Plan Hérault-Vélo

Premières actions

- Aide à l'achat de Vélo à Assistance électrique (https://mesdemarches.herault.fr)
- Guide « Hérault-Vélo » et créations de tutos vélo (https://herault.fr/409-mon-velo.htm)
- Animation du réseau des « Correspondants mobilité »
- VAE en libre service au domaine Départemental de Bayssan
- Prêt de 30 vélos à la Fondation de la Route dans le cadre du programme « Savoir rouler à vélo »







Poursuivre des perspectives novatrices

Ecosystème vélo : Déployer le Plan Hérault-Vélo

Covoiturage:

- Projet d'expérimentation d'un itinéraire d'aires de covoiturage connectées,
- Participation au projet de panneaux de covoiturage dynamiques en Cœur d'Hérault
- Plan de Protection de l'Atmosphére de l'aire montpelliéraine : création d'aires

Intermodalité: Contributions aux PEM

ESS:

- Lauréat de TEN MOD avec « Recyclo » : logique de solidarité territoriale et d'économie circulaire, avec à la source l'utilisation d'anciens vélos recyclés et réparés par des structures d'insertion. Projet à la croisée d'actions fléchées au Plan Hérault Vélo : recyclage via l'ESS + bourse Hérault Troc Vélo + mobilités des publics fragiles + services vélos aux héraultais.

Le Département de l'Hérault :

Un facilitateur de mobilités durables, un acteur de mobilités inclusives.

Merci de votre attention.

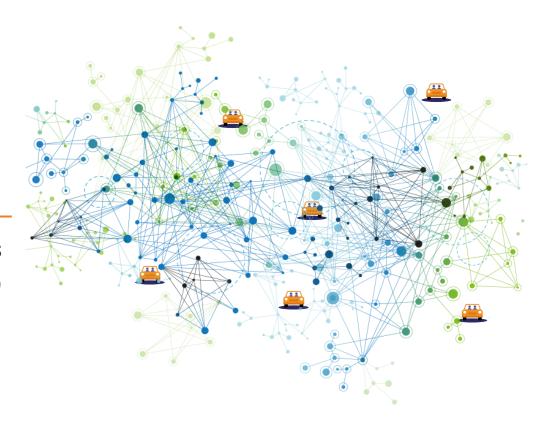
Stéphane Loubié
Responsable « Mobilité Durable »
DGA-AT/PRM/DPTI
sloubie@herault.fr,
04 67 67 75 54
Conseil Départemental de
l'Hérault



DEVENIR AOM

Pays du Lunévillois

Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)

















Pays du Lunévillois

Fiche d'identité du territoire :

Aujourd'hui: 4 Communautés de Communes, 159 communes soit près de 80 000 habitants.

2005 : Création Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois (9 interco)

2011 : « Pôle d'Excellence rurale » avec mise en place du transport à la demande, réseau d'aire de covoiturage

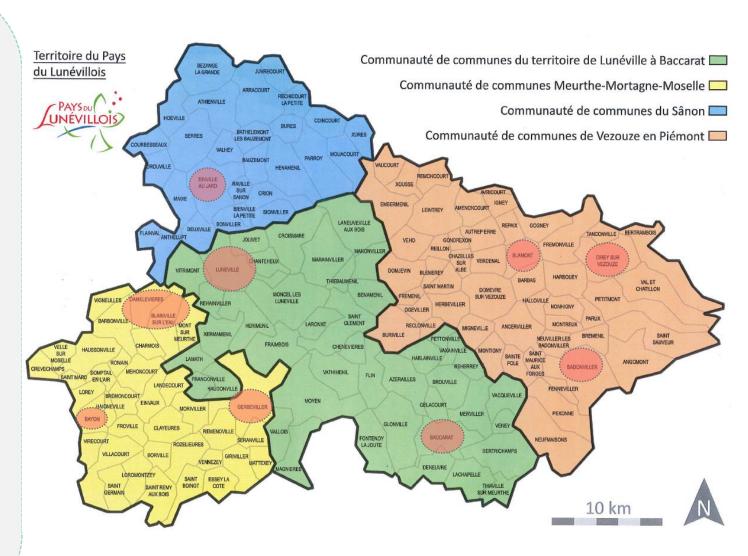
2015 : Transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

2016-2017 : Signature du Contrat de Ruralité et labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

1^{er} Janvier 2018 : Prise de compétence « Mobilités et transports » (une 1ère en France) pour un PETR

1^{er} Juillet 2018 : « Versement mobilité » (taux de 0,6% pour les employeurs de 11 salariés et +

Janvier 2019 : Labellisé « France Mobilité »



2016 contexte de SDCI

Une AOT de 1^{ER} rang qui propose une discussion

Un enjeu fort du projet de territoire

Lancement d'une étude de faisabilité

Le SCoT...

Devenir AOM pour favoriser l'offre

Principe politique lors des débats : instauration du versement transport si prise de compétence par le Pays. La question récurrente lors des débats :

Oui mais si instauration d'une nouvelle taxe, un service doit être proposé à l'ensemble des contributeurs y compris ceux exerçants en milieu peu dense

Les discussions de la loi LOM une vraie opportunité

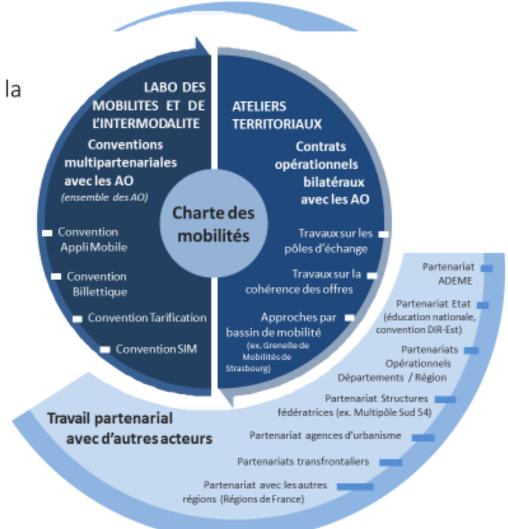
- Le principe du versement mobilité est conditionné explicitement à l'organisation par l'AOM d'un service régulier de transport public de personnes (une ligne de bus, de car par exemple)
- L'affectation du versement mobilité a été clarifiée de sorte que le versement mobilité peut financer tout investissement et fonctionnement de services ou d'actions qui rentrent dans le champ de compétence de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM). C'est le cas par exemple des services de mobilité et la partie de l'infrastructure associée à sa mise en œuvre (exemple : site propre, infrastructure de transport guidé,...), Il peut financer des actions concourant au développement des mobilités actives et partagées ainsi que les mobilités solidaires (ex : pistes cyclables, aires de covoiturage, plateforme de covoiturage, garage solidaire,...).

Ainsi, les estimations de recettes par la mise en place du VM ont permis d'élaborer un plan d'investissements en faveur d'espace multimodaux, et d'actions en faveur des nouvelles mobilités assurant aux territoires les plus ruraux qu'ils profiteraient de cette compétence autrement que par des lignes régulières.

Un travail partenarial au quotidien avec la Région chef de fil

Déclinaison opérationnelle de la

Charte de l'intermodalité et des services à l'usager en Grand Est





En proposant de faire porter la compétence à l'échelle du Pays du Lunévillois, les élus s'étaient donnés comme objectif de proposer non pas une mais DES solutions : « le bouquet de mobilité » en s'assurant que les réponses tiennent compte des réalités du territoire : par exemple les réponses proposées ne peuvent pas être les mêmes lorsqu'il existe des solutions TER ou non, lorsqu'on habite à 10 minutes d'un bourg centre ou à 25 minutes en traversant une forêt entre 2 villages...

Un travail partenarial au quotidien avec la Région chef de fil

La Région Grand Est :

- Organise les TER, les transports routiers interurbains,
- Coordonne l'intermodalité : Développement d'un Système d'Information Mutilmodale (SIM),
- Accompagne les projets de modernisation des gares,
- Accompagne le financement des projets d'infrastructures dans le cadre des Contrat Plan Etat Région,
- Gère le transport scolaire en pour le compte des AOM comme le Pays du Lunévillois qui lui demande.

L'AOM du Pays du Lunévillois propose en complément des solutions adaptées et territorialisées, investit aux côtés de la Région en permettant de mobiliser des fonds d'Etat conséquents mais également départementaux, participe à alimenter le SIM...



Depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- Une agence de mobilité transport en lien avec le développement du SIM régional
- Délégation de service public pour les lignes régulières ville centre et agglomérée
- Adaptation des services de transports à la demande
- Travaux d'aménagement autour de gares et Halte-gares : espace multimodaux
- Location de Vélo à assistance électrique
- Développement de bornes de recharge pour véhicules électriques

La volonté politique de La volonté politique de réduire la mobilité Les objectifs réduire l'autosolisme subie et le nombre de captifs Mobilité Mobilité L'auto-**Auto-stop** domicile solidaire partage organisé travail • klaxit **©**citiz En réflexion ? mobicoop

Janvier 2019 : Labellisé « France Mobilités » pour expérimenter



Nos expérimentations...



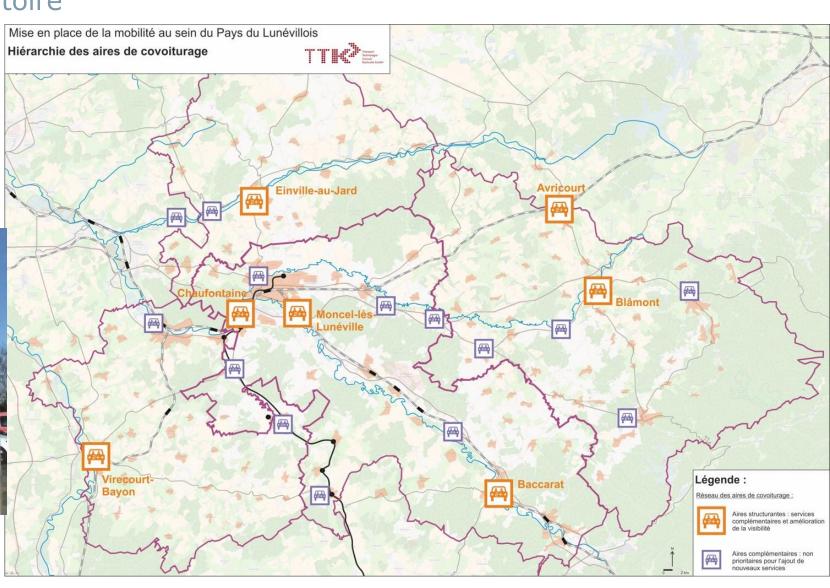
Les aires de covoiturage...

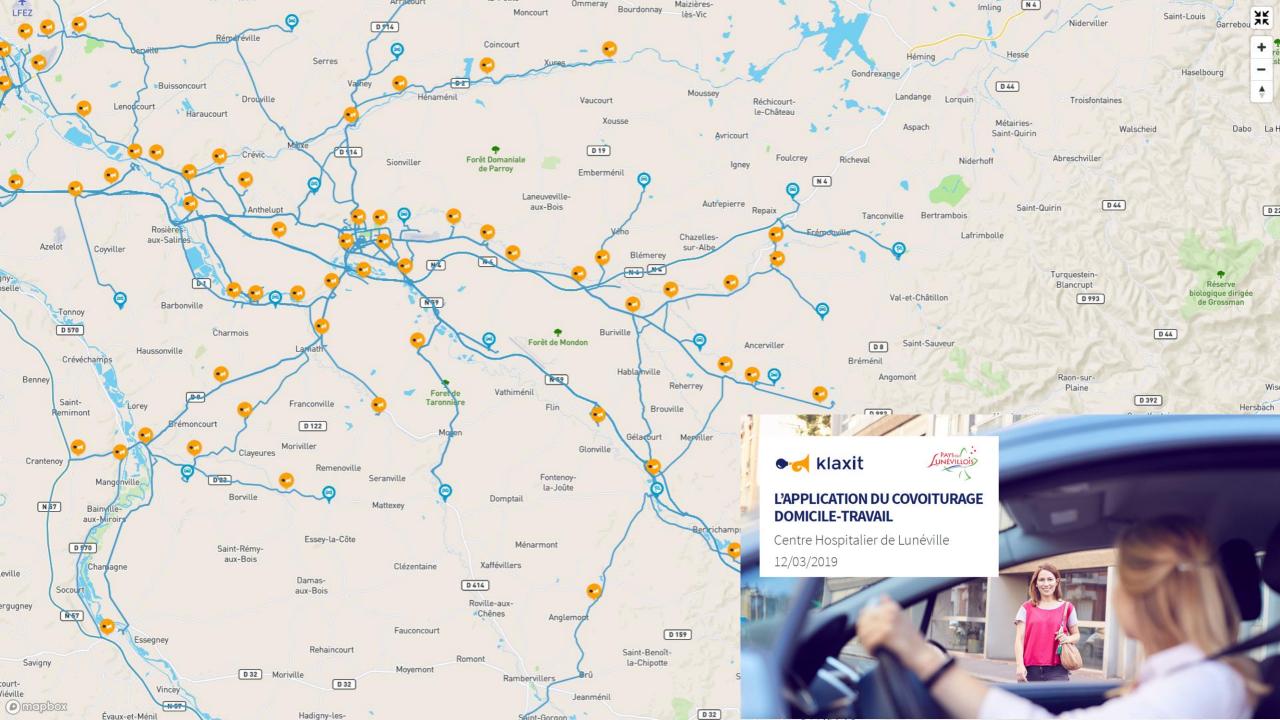
...un maillage dense sur le territoire

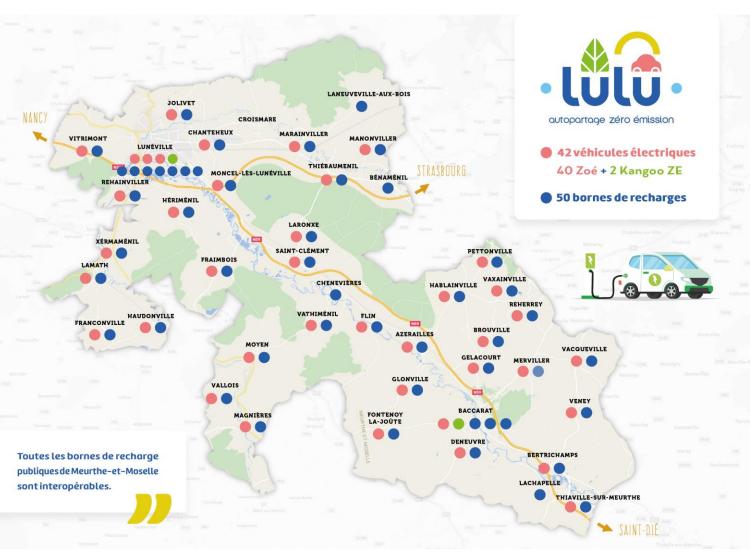
• L'existence de 20 aires de covoiturage.

Un très bon niveau de covoiturage.









- Service innovant de véhicules électriques mis au service de la communauté
- Réservation via <u>www.lulu-</u> <u>autopartage.fr</u> ou l'application « Lulu »
- Pour les habitants du territoire uniquement
- Usage occasionnel

Respect des règles de partage



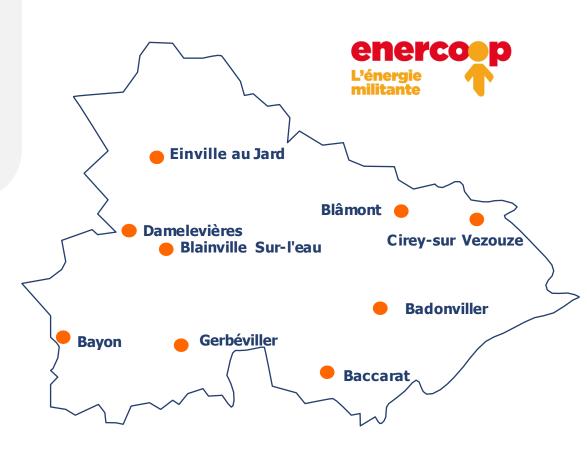
10 bornes de recharge électrique

- Implantation dans les communes principales du territoire
- 2 points de charges par borne soit un total de 20 points de charges
- Commande d'un pass auprès de l'opérateur (actuellement Izivia)
- Tarif: 0,5 €/30 minutes (4h maximum)
- Accès sur les bornes publiques de Meurthe et Moselle
- Puissance nominale de 22 kW
- Energie 100% française et renouvelable









Et le vélo!

- Location de vélos :
 - INES,
 - vélocistes,
 - maisons du tourisme du Pays du Lunévillois (vélos électriques)
- Achat de vélos d'occasion :
 - Recyclune, Emmaüs,
 - Brocantes
 - Internet...
- **Atelier réparation : VéloLun',** 5 rue du coq à Lunéville (sur rdv 06 06 47 80 84)
- Séance(s) de conduite à vélo : VéloLun', vélo-école agréée (veloecolun@gmail.com ou par sms au 06.13.86.37.38)

2020 - Opération coup de pouce!

50 € offerts pour réparer son vélo ou pour l'achat d'un vélo d'occasion



















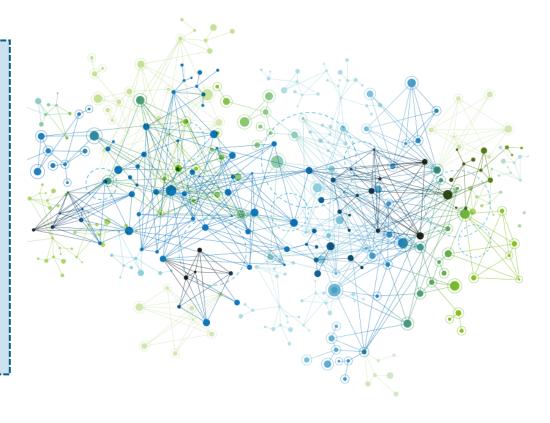


TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Odile BEGORRE MAIRE Directrice Angélique MOUTENET Ambassadrice de la Mobilité durable Pays du Lunevillois

mobilite@pays-lunevillois.com

Tél: 03 83 77 72 72



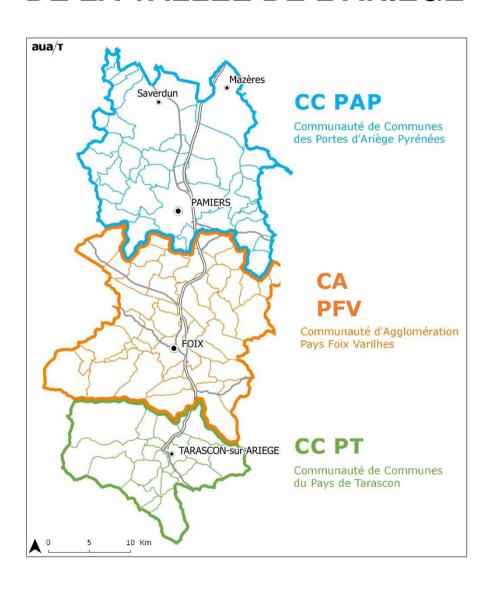


ETUDE CRÉATION D'UNE OU PLUSIEURS AOM SYNDICAT DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIEGE

Webinaire ADCF - « Mobilités et intercommunalités » La nouvelle donne des politiques de mobilités 27 novembre 2020



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA VALLEE DE L'ARIÈGE



Le Syndicat composé uniquement d'EPCI, a été créé en 2010, à l'origine pour porter la compétence «Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT).

Composé de 3 intercommunalités (1 Agglo et 2 Communautés de Communes).

Territoire regroupant plus de la moitié de la population du département de l'Ariège : (80 000 hab. / 31 000 emplois).

Présence des principaux équipements et services d'envergure départementale :

- pôle administratif départemental,
- pôle universitaire et de formation,

·Ariege

- principaux établissements scolaires,
- centre hospitalier CHIVA.

COMPÉTENCES DU SYNDICAT DE SCOT

Deux compétences au titre des statuts réactualisés en juillet 2017 + une démarche volontaire (impulsée par la Loi TECV 2015) :



 Compétence SCoT : Projet de Territoire transversal: Habitat-Peuplement, Economie-Commerce-Tourisme, Services et Equipements Structurants, Transports, Environnement-Energie



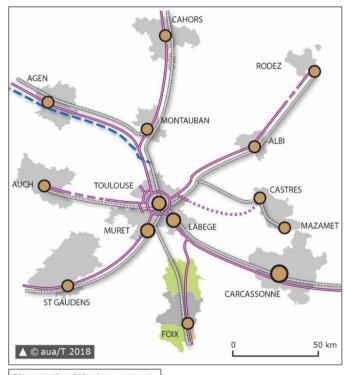
 Compétence PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial (déclinaison programmatique en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique)



 Mission PGD sur démarche volontaire : Plan Global de Déplacements valant Plan de Mobilité simplifié (versus LOM) (déclinaison programmatique en matière de Mobilités et d'Organisation des Transports)



LA VALLEE DE L'ARIEGE AU SEIN DU SYSTÈME METROPOLITAIN TOULOUSAIN



Réseau routier : 2*2 voies ou autoroute

Existant
En construction
En projet

Réseau ferré :
Existant
Ligne à Grande Vitesse à l'étude

Périmètre SCoT couvrant un ville moyenne bicéphale (Bassin de vie de Foix-Pamiers »)

- Foix : le Chef-Lieu Administratif du département
- Pamiers, le Pôle Economique du département, Commune la plus peuplée.

Sur deux intercommunalités, satellisant des dynamiques eco-systémiques appelées à une symbiose renforcée.

Un territoire très bien connecté à la Métropole Toulousaine mais problématiques du « dernier kilomètre en interne » au périmètre SCoT et entre intercommunalités.



MISSIONS DU SYNDICAT DE SCOT EN TERME DE MOBILITÉS

- Suite à l'approbation du SCoT en 2015, les élus du Syndicat ont affirmé leur volonté de travailler sur la question de la mobilité. Le périmètre du SCoT apparaissant en effet comme étant l'échelle la plus pertinente pour traiter cette problématique et coordonner des politiques de mobilités.
- Cela s'est concrétisé au travers de la Loi TECV: lancement d'une étude en 2017 pour l'élaboration d'un Plan Déplacements valant Plan de Mobilité Simplifié, sur le périmètre du SCoT, en appui de l'AU/T (Agence d'Urbanisme de l'Agglo Toulousaine).
- Parallèlement au Plan Climat, en appui de l'AREC Occitanie.



InfoFlash n°14 Octobre 2015



Avant même la loi « TECV », nombreux sont les SCoT qui ont investi le champs de la transition énergétique et du changement climatique au sein de leur SCoT.

En autorisant sous certaines conditions les structures por-

teuses de SCoT à élaborer pour leurs EPCI membres le PCAET de leur territoire, la loi TECV vient reconnaître une revendication de longue date de la Fédération des SCoT.

Assurément une potentialité de plus pour les élus des SCoT et pour faciliter la prise en compte innovante des enjeux climatiques et énergétiques dans nos planifications territoriales.

Michel Heinrich

Président de la FédéSCoT

EN BREF

Les principales mesures :

- Le rapport juridique entre SCoT et PCAET s'inverse : c'est désormais au PCAET de prendre en compte le SCoT
- Sur transfert de compétences de leurs EPCI membres, les syndicats mixtes porteurs de SCoT peuvent désormais élaborer des PCAFT
- Les structures porteuses de SCoT pourront élaborer des « Plans de Mobilité Rurale » qui viendront compléter le Schéma Régional d'Intermodalité.
- Les PADD des PLU devront désormais défi nir les orientations générales concernan les réseaux d'énergie. Les PLU pourron également définir des « secteurs à objec tifs énergétiques renforcés ».

« Transition Energétique pour la Croissance Verte »

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (dite loi TECV)

La loi « Transition énergétique pour la Croissance Verte » comprend près de 215 articles qui viennent renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans l'ensemble des politiques publiques. Le présent document s'intéressera plus spécifiquement à son impact sur le « monde des SCOT».

A titre liminaire, il est à noter que le rôle déjà majeur des Régions sur les questions énergétiques est renforcé. Ainsi, l'article 188 de la loi précise que « la Région constitue l'échelon pertinent pour coordonner les tiudes, diffuser l'information et promovoir les actions en matière d'efficacité énergétique ». Ce chef de liftà régional « Efficacité énergétique » ce renforce le rôle « planificateur énergétique» au travers du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui se trouve par ailleurs complété par un « Volet Blomasse ».

Concernant plus spécifiquement les SCoT, trois mesures méritent une attention particulière :

- Le PCAET et le SCoT : l'inversion du rapport juridique de prise en compte
- Les Syndicat Mixte de SCoT peuvent élaborer les PCAET de leur territoire (sur délégation de leur EPCI membre)
- Les SCoT peuvent élaborer des « Schémas de Mobi lités rurales » pour compléter les Schémas Régio naux d'Intermodalité

Un focus sera également fait sur les nouveaux « outils énergétiques » dans les PLU, renforçant ainsi la déclinaison de la planification énergétique dans les documents d'urbanisme.



CONTENU DU PLAN DÉPLACEMENTS VALANT PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE (VERSUS LOM)

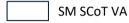
La confirmation d'un périmètre pertinent pouvant être considéré comme un « bassin de mobilités ».

Un travail important de diagnostic a été réalisé ce qui a permis d'identifier 24 actions à mettre en place sur le territoire, divisées en cinq grandes thématiques :

- Mieux coordonner les services de mobilité entre AOM et Collectivités / intercommunalités de proximité
- 2. Organiser et développer les transports en commun communaux de proximité, interurbains, scolaires, régionaux
- 3. Accompagner la transformation des usages de la voiture (autopartage, covoiturage,)
- 4. Revenir vers un urbanisme de proximité
- 5. Favoriser la pratique des modes actifs (Vélo, Marche à pieds)

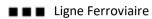


Le projet de mobilités SCoT des EPCI partagés





EPCI





Gare

Transports en commun



Développement de l'offre Régionale



Développement d'une offre TC performante



Extension des réseaux urbains



Navette urbaine de rabattement vers Saverdun



Création de réseau TAD

Voitures partagées



Ligne et arrêt de covoiturage



Aires de covoiturage

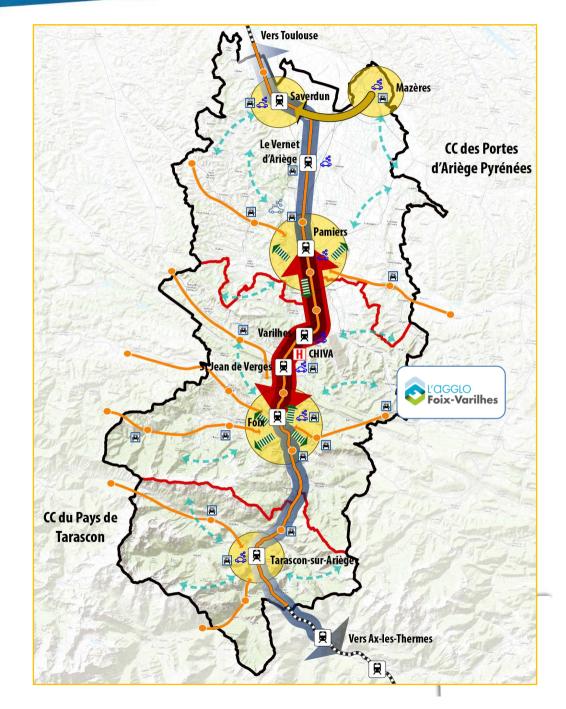


Véhicules publics en autopartage/ Borne électrique / projets Borne BioGNV / Hydrogène

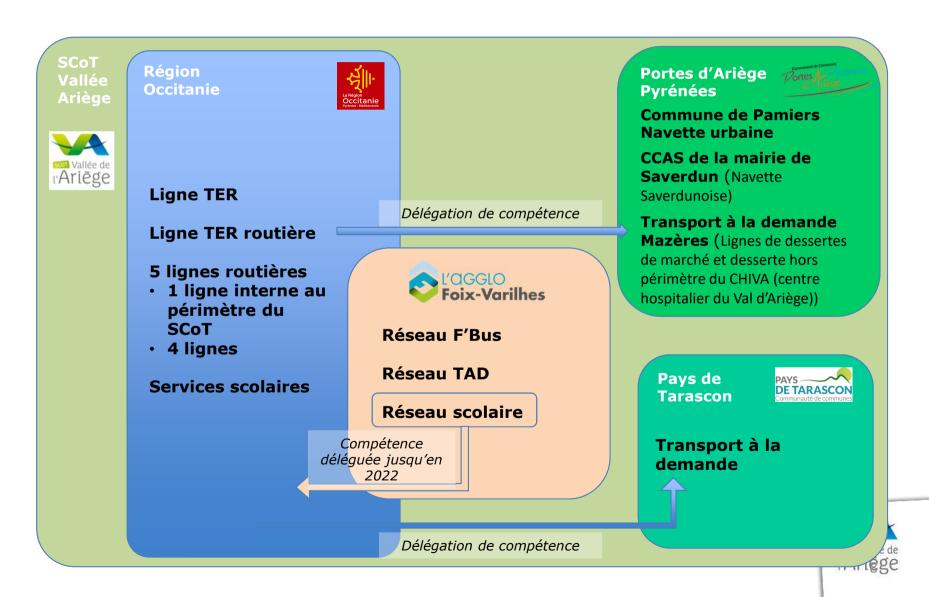
Modes actifs



Développement des aménagements et services vélo



RAPPEL DE LA GOUVERNANCE ACTUELLE Illustration des Transports en Commun / Ferroviaires



MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

En appui du Plan de mobilité simplifié approuvé en 2019,

En appui à l'AAP France Mobilités,



- 1. <u>Etude AOM</u> sur l'exercice et la périmètre de la compétence Mobilité
- 2. Etude sur le **déploiement d'un Plan Vélo**
- 3. Etude de préfaisabilité d'aménagement de 3 Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)
- 4. Déploiement de l'AMO sur des études ponctuelles Mobilités Intercommunalités et Communes membres : catalyseurs de bonnes pratiques.



ETUDE AOM

- Suite à une action du Plan de Mobilité où la question de la gouvernance est apparue centrale pour appliquer des solutions concrètes de mobilité, dès 2018
- Suite à la LOM et l'échéance du 31 mars 2021 pour nos deux Communautés de communes membres, dont la CC la + importante du Département
- Cette étude a été retenue dans le guide des <u>Nouvelles solutions de mobilité</u> dans les espaces de faible densité, publié par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et Transdev.
- Lancement de l'étude a eu lieu en octobre 2019, peu avant la promulgation de la LOM et capacité des Communautés de communes de se saisir de la Compétence mobilité dite « AOM », d'ici le 31/12/2020 (décalée pour cause de crise sanitaire au 31/03/2021).



OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Aujourd'hui seule l'Agglo Foix-Varilhes a la compétence mobilité, et est donc AOM, du fait de son statut de Communauté d'agglomération.
- 2 Communautés de communes ayant de véritables ambitions de proposer un bouquet de solutions alternatives aux TC traditionnels et à l'utilisation de la VP individuelle, en déclinaison du Plan de Mobilité SCoT.
- L'étude en cours doit permettre de déterminer la faisabilité financière, juridique et technique de la création d'une ou plusieurs autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sur le périmètre du SCoT de la Vallée de l'Ariège.
- Cette AOM Unique (ou ces AOM) permettrait de déployer des services de mobilité autres que ceux assurés par la Région en qualité d'AOM, à l'échelle de leur périmètre, en lien avec les actions identifiées dans le Plan de Mobilités SCoT et des besoins sur le territoire.

ETUDE AOM

Marché des Prestations Intellectuelles : étude de faisabilité technique, juridique et financière d'une ou plusieurs AOM sur le périmètre SCoT

Mission 1 : les structures envisageables

Mission 2 : les ressources locales de l'AOM locale (ou des AOM) = estimation VM par

intercommunalités et par groupement d'intercommunalités

Mission 3 : l'offre de service envisageable

Tranche optionnelle 1 : assistance relative à la création de la nouvelle AOM

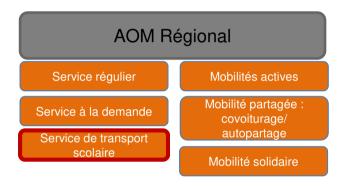
Tranche optionnelle 2 : assistance à la rédaction d'un contrat d'assistance à MOuvrage

Mise en oeuvre opérationnelle de l'offre de service et sa gestion



AOM et délégation de compétence

La compétence mobilité n'est plus sécable (elle ne peut plus être partagée par plusieurs AO1)



L'article L1111-8 du CGCT et l'article L1231-4 du code des transports introduisent la possibilité pour la Région de déléguer tout ou partie des services qu'elle organise à :

- Une collectivité territoriale d'une autre catégorie (département, commune)
- Un EPCI à fiscalité propre (métropole, CU, CA,CC)
- Une autre AOM (SM AOM)
- SM SRU



Contrairement à une Région, une intercommunalité ne peut pas déléguer tout ou partie d'une compétence dont elle est attributaire.



Pas de délégation possible à un SM non AOM

La Région (ou l'AOM) peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires conformément à l'article L3111-9 du code des transports.



MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE DES SCÉNARII ENVISAGEABLES

1/ Identifier les scénarii de gouvernance envisageable pour atteindre le projet de mobilité

• Identifier toutes les structures juridiquement réalisables sur le périmètre

2/ Identifier ce qu'apporte chaque scénario identifié pour le projet de mobilité

 Chaque scénario permettra de part les compétences acquises de déployer certaines actions du projet de mobilité

3/ Préciser les modalités techniques, juridiques et financières de chaque scénario de gouvernance

- <u>Technique</u> : Choix en matière de transfert de service, opportunité offerte, contraintes attendues, ...
- <u>Juridique</u> : modalité de transfert, retro-planning avec identification des actes administratifs associés
- <u>Economique</u> : évaluation des ressources mobilisables : versement mobilité, transfert de charges économiques en lien avec les services transférés, moyens nécessaires, ...

4/ Bilan multicritère pour aider aux choix de 2/3 scénarii à approfondir



AOM et transfert de compétence de la Région

Pour les services de transport régulier à la demande et scolaire qui ne concernent pas que la Communauté de communes



La Région demeure compétente

Pour les services de transport régulier à la demande et scolaire réalisés intégralement dans le ressort territorial d'une Communauté de communes AOM La Communauté de La Communauté de Communes décide de les Communes décide de ne pas les assurer assurer La Communauté de La Région continue communes AOM de les organiser* organisera tous ces services (transfert

en bloc)

La Communauté de communes AOM pourra organiser des services complémentaires à ceux de la Région



Quelles sont les modalités pour le transfert de compétence ?

Délibération du Conseil communautaire (majorité simple) de la Communauté de communes avant le 31 mars 2021



Notification de cette délibération à chaque maire



Délibération des Conseils municipaux (majorité simple) des communes membres*



A défaut de délibération municipale adoptée dans ce délai, leurs décisions sont **réputées favorables**.

Le transfert sera acté uniquement si les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population (ou l'inverse) émettent un avis favorable ainsi que le cas échéant l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.*

Arrêté préfectoral prononçant le transfert de compétence AOM

^{*}Si elle n'est pas transférée, la compétence revient à la Région qui l'exerce sur le territoire de la communauté de communes concernée au 1er juillet 2021. Dans ce cas, même si la compétence est régionale, les communes qui organisaient déjà des services avant la prise de compétence par la Région, peuvent continuer à les organiser sans avoir le statut d'AOM, et peuvent continuer à prélever le versement mobilité.



LES 1^{ERS} SCÉNARII RÉALISABLES JURIDIQUEMENT (07/2020)

Scénario fil de l'eau : Agir avec la seule AOM Agglo de Foix-Varilhes



Scénario 2 : Agir avec l'AOM de Foix Varilhes et les 2 CdC en AO de second rang de la Région



Scénario 3 : Agir avec les EPCI en AOM

Variante 1 : Agir avec la création d'une nouvelle AOM sur la CC PAP

Variante 2 : Agir avec la création d'une nouvelle AOM sur la CC du Tarasconnais



Scénario 4 : Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte

Variante 1 : Syndicat à l'échelle de 2 EPCI

Variante 2 : Syndicat avec tous les EPCI et la Région



·Ariege

Les scénarii souhaitables et envisageables (11/2020)

Scénario fil de l'eau : Agir avec la seule AOM Agglo Foix-Varilhes

MAINTIEN DE LA SITUATION ACTUELLE



Scénario 2
Agir avec une AOM à
l'échelle du syndicat mixte
SCoT dès le 31/03/2021



Scénario 3 à construire en deux étapes

1ère étape :

Agir avec l'AOM Agglo Foix-Varilhes

et les 2 CC en AO de second rang de la Région au 31/03/2021





2ème étape : Agir avec une AOM unique à l'échelle du Syndicat de SCoT à moyen terme



Scénario 2:

Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte dès le 31/03/2021







OPPORTUNITES



MENACES

Projet de mobilité

Une culture « mobilité » encore trop jeune pour assumer cette prise de compétence en commun.

Difficulté d'instaurer un VM en 2021 au regard du contexte de crise actuelle.

Un partenaire régional peu favorable à cette initiative générant un jeu d'acteurs délicat au sujet des services existants.

Contribution différenciée des EPCI au projet de mobilités au regard du tissu économique

Avoir une structure de gouvernance cohérente pour déployer les services Décider des services à organiser et/ou à

soutenir via un taux possible de VM plus fort sur l'ensemble du territoire.

Acteur de la mobilité reconnu et légitime au niveau du bassin de mobilité et dans le contrat opérationnel de mobilité

Développement d'une ingénierie commune en charge de la politique mobilité sur l'ensemble du périmètre du Syndicat dont Agglo Foix Varilhes.

Relation avec la Région

Relation institutionnelle



Scénario 3 en 2 temporalités:

1/Agir avec l'AOM de Foix et les 2 CdC en AO2 de la Région 2/Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte à moyen terme









MENACES

mobilité à l'échelle du SM.

Aucune garantie sur les souhaits de Pour rappel, la Région n'a pas la capacité de prélever de Versement Devenir à terme un Acteur de la mobilité reconnu et Mobilité.

Une dynamique qui s'essouffle au fil du temps par l'absence d'une structure portant le proiet de mobilités.

Comment garantir la réussite du Un projet de mobilité avec une traduction projet sans une structure légitime opérationnelle progressive pour s'approprier la permettant d'avancer sur ce projet de compétence mobilité. Un accompagnement du projet de mobilités à maturation via le SM SCoT (poursuivre la dynamique).

OPPORTUNITES

la Région de déléguer quelques Création facilitée d'un partenariat fort et construire aspects de sa compétence mobilité. un projet commun (à terme via le SM SCoT).

légitime

Relation avec la Région

Projet de mobilité

Relation institutionnelle



Scénario 3 en 2 temporalités

Quelle place pour le Syndicat SCoT Vallée de l'Ariège dans cette phase transitoire ?

Un des enjeux de ce scénario est de garantir la dynamique de projet pendant la phase transitoire jusqu'à la constitution du Syndicat Mixte AOM en lien étroit avec ces deux autres missions.

Une des pistes serait de légitimer le Syndicat de SCoT comme acteur central de la planification de la mobilité à l'échelle de tout le territoire.

L'objectif est d'assurer au Syndicat de SCoT, une place centrale dans les relations partenariales avec les acteurs de la mobilité afin d'orienter les décisions en faveur du projet du territoire :

- Travail partenarial avec l'Agglo Foix Varilhes dans le cadre de sa définition de sa stratégie de mobilité, contrat de mobilité Agglo,
- Détermination du périmètre SCoT comme périmètre pertinent de "bassin de mobilité" (proposition Plan de Mobilité / Région Occitanie)
- Echange avec la Région dans le cadre des évolutions des offres de mobilité, ...
- Participation au comité de partenaires voire aux contrats opérationnels de la mobilité.

Pour rendre opérante cette légitimité, une modification statutaire serait possible dès 2021 mais sa portée resterait toutefois limitée sans portage politique fort.





POUR PROLONGER L'INFORMATION

Amandine COUREAU - Directrice du Syndicat

Courriel: a.coureau@scot-vallee-ariege.fr

Sylvain PEYRON - Chef de projets Mobilités

Courriel: mobilites@scot-vallee-ariege.fr

Téléphone : 05.61.69.01.61

Site Internet (rubrique Plan Déplacements) : www.scot-vallee-ariege.fr





Présentation AOM Decazeville Communauté



- Webinaire ADCF du 27 Novembre 2020 -

DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ

Le territoire



ALMONT LES JUNIES

CRANSAC

FIRMI



Decazeville Communauté

- Decazeville Communauté = 12 communes

- Zone montagne = vallées étroites, population concentrée dans les fonds de vallée.
- 36% de la population a + 60 ans
- 15 % chômage
- 11 % de ménages n'ont pas de moyen de locomotion.

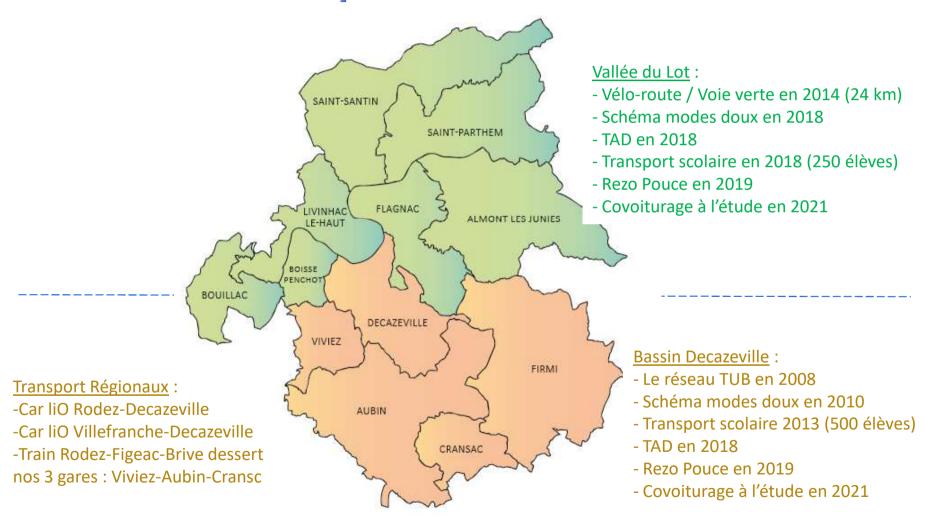
Historique du service



- 2001 : Le schéma directeur de la Communauté acte la demande des élus en matière de déplacements.
- 2004 : Label Agenda 21 local.
- Juin 2006 : Elaboration de notre Plan Global des Déplacements (PGD).
- Décembre 2007 : Recrutement 1 ETP pour la mise en place du service transports.
- **Février 2008 :** 1ère ligne réseau urbain « Le TUB » desservant un bassin de 15 000 hab.
- Octobre 2009 : Déclaration de notre ressort Territorial (RT) => AOM.
- Juin 2010 : Elaboration de notre Schéma Modes Doux (SMD). Aides à l'achat de VAE de 2011 à 2019.
- Janvier 2012: Instauration du Versement Mobilité (VM) à 0,60%. Mise en service de la 2ème ligne TUB.
- Septembre 2013 : Prise de compétence transport scolaire (700 élèves).
- Janvier 2018: Renforcement du service avec 0,5 ETP. Mise en service du TAD sur les 12 communes. Révision du PGD et SMD.
- Janvier 2019 : Mise en place du dispositif Rezo Pouce.

Les services de transport sur les 2 parties du territoire





DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ



Le réseau TUB



- Mise en service le 25 Février 2008.
- Exploité en marché public (3 bus appartiennent au transporteur)
- □ Coût annuel HT: 340 000 € exploitation Recettes billettique: 30 000 €
- 2 lignes de bus de 25 km chacune desservent 120 arrêts.
- Cadencement : 1 bus/heure de 7h à 18h30 du lundi au samedi.
- Tarifs: 1 € ticket unitaire, 3,50 € pass'10 voyages mensuel 6,5€, annuel 70€.
- Fréquentation: 147 000 montées/an soit 470/jour
- Profil des usagers du TUB (hors période scolaire) :
 - 42 % demandeur d'emploi
 - 34 % retraités
 - 14 % étudiants (26% étudiants en période scolaire)
 - 10 % salariés
- Mai 2016 : géolocalisation des bus en temps réel
- Février 2019 : billettique sans contact Ubi Transport





Le TAD



TAD étendu aux 12 communes le 1^{er} Septembre 2018:

- Marché public inclus dans le marché Transport Scolaire
- Coût annuel HT : 20 000 € exploitation Recettes billettique : 2 000 €
- Transport effectué en véhicule 5 ou 9 places.
- Tarif usager : 2 € l'aller
- Prise en charge à domicile et dépose à des arrêts et des horaires fixes, sur des jours et horaires déterminés.
- Gestion des réservations à la Communauté et partage d'un ficher de réservation en temps réel sur google drive avec les transporteurs.
- 2019 = 56 usagers TAD dont 24 réguliers



Le transport scolaire



- □ Transfert de la compétence scolaire du Département pour les 5 communes semi-urbaines en 2013 : 500 élèves 22 circuits cars + réseau réseau TUB.
- □ Transfert de la compétence scolaire de la Région pour les 7 communes de la Vallée du Lot en 2018 : 250 élèves 13 circuits cars.
- Contrats de marchés publics signés.
- □ Coût annuel HT: 510 000 € exploitation Recettes billettique: 47 000 €
- □ Coût moyen de transport d'un élève sur le territoire = 813 €
- □ Tarifs: 65 € carte annuelle (25 € le 3^{ème} trimestre)
- Financement du transport scolaire :
 - 43 % Communauté
 - 28 % Région (compensation transfert)
 - 22 % Communes
 - 7 % Familles





n semaine

La mobilité active



Juin 2010 : validation du **schéma modes doux** qui recense l'ensemble des pistes cyclables à aménager sur le territoire et les actions à développer pour promouvoir les déplacements doux.

Actions du schéma mises en œuvre :

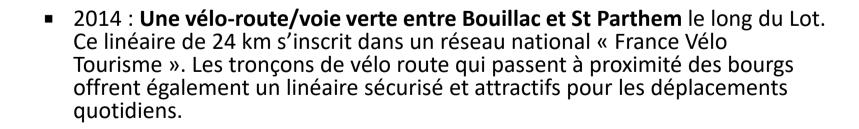
Pédibus dans 2 écoles en 2010 et 2011

Subventions VAE de 250 € de 2011 à 2019 (8 à 10 subventions/an)

Quelques aménagements de voiries (en cours)

Quelques arceaux vélos devant les médiathèques et le cinéma.

Actions de promotion des modes alternatifs à la voiture menées de 2007 à 2012 à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité (bourse aux vélos, pédibus, 1 semaine sans ma voiture,...)



L'auto-partage



Pour compléter les moyens de transport existants, Decazeville Communauté a adhéré en 2019 à REZO POUCE.

REZO POUCE

- 60 arrêts ont été installés sur les
 12 communes du territoire, et 90 personnes se sont inscrites.
- Coût dispositif: 19 000 € (adhésion, formation, poteaux arrêts, animations) 48% financement LEADER recrutement d'un jeune en service civique de 10 mois pour les animations.



Le Versement Mobilité



- Versement mobilité à 0,60% appliqué depuis 2012 aux entreprises du territoire (vote d'un taux progressif pour ménager les entreprise : 0,40 % en 2012, 0,50 % en 2013 et 0,60 % en 2014).
- Cotisants : 20% administrations et 80% entreprises privées (140 entreprises)
- Recettes moyennes de 500 000 €/an
- Perte de -15 % de recettes à craindre en 2020 en raison de la crise sanitaire et du recours au chômage partiel (non assujetti aux cotisations sociales).

DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ

Offre de formation du CNFPT sur la LOM



Production de ressources

- Podcasts sur le volet gouvernance de la LOM Inscription - Code SXOM2 001
- Mini-mooc « mobilité » sur Fun-mooc



E-communauté du CNFPT « <u>mobilité déplacements</u> transport »

- Capitalisation de ressources
- Agenda : actions partenariales sur les territoires + webinaires sur la mobilité



Possibilité d'accompagnement sur-mesure (formations union ou intra) – Voir avec vos référents locaux du CNFPT



Offre de formation / politiques de mobilité

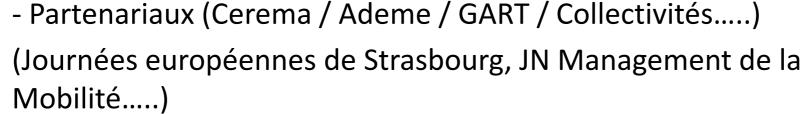


Stages du catalogue national : Lien <a>ICI

Stages en présentiel, mixtes, à distance



Evènementiels: Lien ICI





- Rencontres territoriales / Journées d'actualité



Production de ressources:

Webinaires/podcasts; ressources documentaires; mooc.....
Transversalité

